



## Exécution de la loi fédérale sur la formation professionnelle

interieursuisse, Association suisse des entreprises d'aménagement d'intérieur (auparavant: Association suisse des maisons d'aménagement intérieur et des selliers (ASMAIS)) a décidé d'abroger au 31 mai 2020 le règlement d'examen concernant l'examen professionnel de *garnisseur de meubles spécialisé avec brevet fédéral / garnisseuse de meubles spécialisée avec brevet fédéral* du 3 août 2001.

7 avril 2020

Secrétariat d'Etat à la formation,  
à la recherche et à l'innovation